

DELIBERATION
du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 5

Séance du 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre février à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 17 février 2026, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Richarde BONATI-VELTEN.

Membres présents ayant pris à la délibération n°2026/03 :

Mme Marie-Laure PFEIL, M. Jean-Noël BURG, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Kévin DEBES, M. Eric HIRSCH, M. Geoffrey LANG, Mme Tania LAZARUS, Mme Estelle OHLMANN.

Membre n'ayant pas pris part à la délibération n°2026/03 :

Mme Isabelle DOLLINGER.

Membres absents à la délibération n°2026/03 :

Mme Nathalie ANTONI, M. Sébastien FUCHS, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL, M. Jean-Marie STEINMETZ, M. Mathieu TRAUTTMANN.

Délibération 2026/03**objet : Compte Financier Unique de l'exercice 2025**

Le Maire fait savoir à l'assemblée municipale que le Compte Financier Unique, établi conjointement entre l'ordonnateur et le comptable, se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion. Il retrace de manière sincère et fidèle l'exécution budgétaire de l'exercice.

Après cet exposé, le Maire quitte la séance, et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Marie-Laure PFEIL, première adjointe, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2025
Fonctionnement	674 478,05 €	1 633 706,70 €	Excédent 959 228,65 €
Investissement	292 187,24 €	313 990,70 €	Excédent 21 803,46 €

Après le vote, Madame Isabelle DOLLINGER, reprend la présidence de la séance.

Le Maire :



La secrétaire de séance :



Isabelle DOLLINGER Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 05 MARS 2026.
et de la publication le 03 MARS 2026

Richarde BONATI-VELTEN

Le Maire,

